

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 12, supprimer les mots :

« de longue distance ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« à partir de 100 kilomètres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.